



Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 20 OCTOBRE 2020

Etaient Présents :

Philip LALLEMENT, Maire.

Bruno FORT -- Sophie GROS - Emile PERRAUD – Cécile MICHAUD – Christian COCHET, adjoints.

Julio CASTANEDA – Marie DICORATO - Annabelle LEANDRO – Christine LECHON - Thierry LEGER – Céline MAFFRE – Bernard MICHAUD - Frédérique MOISSET, conseillers municipaux.

Absents excusés - David COUNORD - Patricia JANTET – Magali LOWE – Francisco MARTINEZ et Philippe NARDIN.

Pouvoirs : Magali LOWE à Bruno FORT – Francisco MARTINEZ à Philip LALLEMENT

Secrétaire de séance : Cécile MICHAUD

Rédactrice du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

- BUDGETS :
 - o Décisions modificatives (si nécessaire) ;
 - o Fusion des budgets annexes des services de l'assainissement collectif de Chazey-Bons et de Pugieu ;
- Constitution de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
- Colis de Noël
- Commission de contrôle des listes électorales

La séance est ouverte, Madame Cécile MICHAUD est nommée secrétaire de séance

Pas d'observations sur le procès-verbal du 11 août 2020, il est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'étude des points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait observer une minute de silence en mémoire de Samuel Paty, professeur sauvagement assassiné à Conflans Sainte Honorine, le vendredi 16 octobre.

Puis, Monsieur le Maire informe qu'aucune modification budgétaire ne s'avère nécessaire et demande le retrait du premier point de l'ordre du jour : accepté à l'unanimité.

1/ FUSION DES BUDGETS ANNEXES de l'assainissement collectif de Pugieu et Chazey-Bons :

Monsieur le Maire rappelle la création de la commune nouvelle de CHAZEY-BONS au 1^{er} janvier 2017. Il explique que, sur un plan comptable, les budgets principaux ont été fusionnés dès cette date mais qu'en revanche, la gestion du service de l'assainissement collectif s'est poursuivie par le biais de 2 budgets distincts : 1 s'appliquant au territoire de la commune historique de Pugieu et 1 s'appliquant au territoire de la commune historique de Chazey-Bons.

Monsieur le Maire rappelle ensuite la décision actée par délibération de la précédente équipe municipale en date du 21 octobre 2019 pour prendre effet au 22 mars 2020, de supprimer les communes déléguées de Pugieu et Chazey-Bons, et ce, dans un souci d'unité communale et de simplification administrative interne.

Dans ce contexte, Monsieur Lallement explique qu'avec son adjoint aux finances Monsieur Fort, il juge opportun de poursuivre le processus de simplification engagé par l'exécutif précédent en fusionnant les budgets annexes de l'assainissement collectif de Pugieu et Chazey-Bons.

Ce projet a été validé par les services de la trésorerie de Belley.

Monsieur FORT tient à souligner que cette opération ne sera pas sans conséquences sur les abonnés, en raison des taux actuels de surtaxes différents selon le secteur communal. Il conviendra donc de lisser ces taux pour conduire à une harmonisation en veillant à limiter l'impact sur les foyers.

En revanche, cette harmonisation permettra d'inclure la commune historique de Pugieu dans la délégation du service public de l'assainissement déjà confiée à SOGEDO pour le territoire de la commune historique de Chazey-Bons.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'émettre un vote sur cette proposition qui est adoptée à l'unanimité.

2/ CONSTITUTION DE LA CCID

Monsieur le Maire indique que suite aux élections municipales de 2020, la commission communale des impôts directs (CCID) de la commune doit être renouvelée.

Monsieur Lallement précise que la CCID est constituée de 6 membres titulaires et 6 suppléants, tous nommés par le directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposés par le conseil municipal.

Le conseil municipal dresse le tableau de 24 noms qui sera soumis à la direction départementale des finances publiques (DDFIP).

3/ COLIS DE NOEL:

Monsieur le Maire rappelle que, par tradition, la commune honore ses aînés – personnes de 70 ans et plus - chaque année à l'occasion des fêtes Noël, ces dernières années par un repas servi à la salle des fêtes ou par la remise d'un bon d'achat.

Monsieur Lallement explique avec regrets que cette année, en raison de l'épidémie de coronavirus et du contexte sanitaire qui l'accompagne, le repas ne pourra pas avoir lieu.

La commission communale en charge de la solidarité s'est réunie et propose pour ce Noël 2020 la remise, à chaque bénéficiaire, d'un colis gourmand accompagné de produits festifs locaux.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer.

A l'unanimité le conseil municipal entérine cette décision et valide le choix des prestataires, à savoir :

- la société ESPRIT GOURMET pour les colis ;
- la chocolaterie Carpin de Chazey-Bons ;
- l'EURL Gros Fabrice de Chavillieu ;

Monsieur LALLEMENT précise ensuite qu'il souhaite profiter de cette occasion pour créer un moment d'échange entre les élus et les administrés, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

C'est pourquoi, il propose que ces colis soient retirés par les bénéficiaires ou, en cas d'impossibilité pour raison de santé, par un membre de la famille selon les modalités suivantes :

- Samedi 19 décembre de 9 h à 11 h 30 à la salle des fêtes de Chazey-Bons pour les bénéficiaires domiciliés au chef-lieu ;
- Samedi 19 décembre de 13 h 30 à 15 h sous le préau de l'ancienne école de Chazey pour les bénéficiaires domiciliés à Chazey/Rothonod/Penaye ;
- Samedi 19 décembre de 15 h 30 à 17 h 30 à la salle des fêtes de Pugieu, pour les bénéficiaires domiciliés à Pugieu/Chavillieu ;
- Dimanche 20 décembre de 9 h à 11 h 30 à la salle des fêtes de Cressieu pour les bénéficiaires domiciliés à Cressieu/Montchoisi.

Un courrier sera prochainement adressé à chaque personne de 70 ans et plus pour les informer.

4/ Commission de contrôle des listes électorales :

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de renouveler la commission de contrôle des listes électorales. Ses membres sont nommés pour 3 ans et sont chargés d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du Maire ainsi que de contrôler la régularité de la liste électorale.

Pour la commune de Chazey-Bons, la commission est constituée de 3 membres :

1 conseiller municipal,

1 délégué de l'administration,

1 délégué du tribunal judiciaire.

Le conseiller municipal étant proposé dans l'ordre du tableau Monsieur le Maire demande à Monsieur Bernard Michaud, qui accepte, de siéger à cette commission.

Monsieur Lallement précise qu'il a soumis, comme la loi l'exige, 2 personnes au président du tribunal judiciaire qui désignera son délégué.

Il indique enfin qu'il a proposé Monsieur Didier BONNARD, ancien Maire, pour représenter l'administration.

Information :

Avant de clore la séance Monsieur le Maire se félicite de pouvoir annoncer l'attribution d'une subvention de 122 957€ au titre de la DETR pour les travaux d'extension du groupe scolaire (45% du montant de l'enveloppe prévisionnelle 273 237 € HT). Il remercie particulièrement Bruno FORT pour son implication dans la gestion de ce dossier.

Il précise également qu'il avait personnellement sollicité l'appui des parlementaires locaux qui siègent à la commission d'attribution, notamment la députée Olga Givernet et le sénateur Patrick Chaize. D'autres subventions restent à solliciter pour cette opération.

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 05.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 octobre 2020.

A Chazey-Bons, le 22 octobre 2020

Le Maire, Philip LALLEMENT

